

BSP 179

**RÈGLEMENT
SUR LE PORT
DES TENUES**



BRIGADE de SAPEURS-POMPIERS de PARIS
1, place Jules Renard
BP 31
75 823 PARIS Cedex 17

Édition : mai 2012

« Cet ouvrage constitue une œuvre de l'esprit au sens des dispositions du code de la propriété intellectuelle. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite d'une œuvre sans le consentement de l'auteur (...) est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

La contrefaçon est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.
(Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L112-2, L122-4 et L335-1 et suivant. »

Copyright BSPP

Ce document est à usage interne. Il est la propriété de la BSPP.
Son usage est réservé aux personnels de la BSPP dans le cadre du service.
Tout détournement de cet usage pourra faire l'objet de poursuites disciplinaires.

Afin de garantir la cohérence de la documentation opérationnelle, dès lors qu'une note antérieure à la parution de ce BSP présente des divergences, le BSP 179 fait foi.

Suivi des modifications du BSP 179
Règlement sur le port des tenues

Références	Date de parution de la note	Date de mise à jour du BSP par le BEP	Date de mise en application des modifications	Modificatifs
N° 509 394/ BSPP/BUREAU/ D1	01 septembre 2021	09 décembre 2021	immédiate	<ul style="list-style-type: none"> • Dotation du calot • insigne métallique de spécialité COS

Table des matières

Partie 1 - Règlement sur l'habillage	9
Titre 1 - Condition de port	11
1. Règles générales	11
2. Principes	11
3. Modalités pratiques	12
4. Conditions particulières du port de l'uniforme	14
Titre 2 - Particularités	15
1. Tenues particulières	15
2. Descriptions particulières du port des accessoires et d'équipements	16
Titre 3 - Insignes, accessoires et marques distinctives des armes et services	17
1. Les insignes et attributs	17
Titre 4 - Description des attributs et insignes distinctifs de tradition des différentes catégories de personnel.....	27
1. Attributs et insignes distinctifs de tradition propres aux officiers généraux en tenue BSPP ..	27
2. Attributs et insignes distinctifs de tradition	28
Titre 5 - Modalités de réalisation des attributs de la tenue.....	39
1. Insignes de distinction et d'appellation des officiers généraux	39
2. Insignes de grade de service courant des officiers	41
3. Insignes de grade de service courant des personnels des services affectés à la BSPP ..	41
4. Insignes de grade de service courant des médecins contractuels	41
5. Insignes de grade de service courant des sous-officiers	42
6. Insignes de grade de service courant et de distinction des militaires du rang	42
7. Attributs spécifiques à la formation initiale des sous-officiers (FISO)	42
8. Insignes de grade des officiers, sous-officiers et militaires du rang portés sur le képi.....	43
9. Insignes de grade des officiers, sous-officiers et militaires du rang portés sur le calot.....	44
10. Insignes de grade des officiers, sous-officiers, militaires du rang portés sur les fourreaux d'épaules	44
11. Tricorne des personnels féminins	44
Partie 2 - Caractéristiques et conditions de port des tenues	45
Titre 1 - Tenues de catégorie 1 - réception (code interarmées A1)	47
1. Tenues T 11	47
Titre 2 - Tenues de catégorie 2 (tenues de sortie).....	49
1. Tenues T 21.....	49
2. Tenue T 21 bis	50
3. Tenues T 22.....	50
4. Tenues T 22 bis	52
Titre 3 - Tenues de catégorie 3 (prises d'armes, défilés, cérémonies, codes interarmées B1 - B2).....	53
1. Tenues T 33, T 33 bis	53
2. Cas particulier des tenues des gardes au drapeau et au fanion	54
3. Tenues de la musique	55

Titre 4 - Tenues de catégorie 4 (tenues d'intervention, code interarmées D).....	57
1. Tenues T 41.....	57
2. Tenues T 41 bis	58
3. Tenues T 41 ter	59
4. Tenues T 41 quater	59
5. Gants de protection.....	60
Titre 5 - Tenues de préparation physique.....	61
1. Tenues T 45.....	61
Titre 6 - Effets Spécifiques	63
1. EPI moto	63
2. Gilet haute visibilité (GHV)	63
Partie 3 - Annexe	65
Annexe	67
1. Insignes de brevet militaire professionnel	67
2. Attributs des personnels affectés dans une unité multinationale.....	67
3. Insignes de grande unité.....	67
4. Insignes et attributs représentatifs des récompenses	68
5. Losanges de manche	68
6. Insignes de spécialités (personnel non officier)	69
7. Positionnement des insignes ; chemise / chemisier et chemisette bleu ciel	70
8. Positionnement des insignes ; vareuse ; tenues T 21 & T 22	71
9. Positionnement des insignes ; veste F 1 ; tenue T 22 bis	72
10. Brassard d'honneur et insignes de grade honorifique	73
Index et glossaire.....	75

PARTIE 1 - RÈGLEMENT SUR L'HABILLAGE

1 - Condition de port	11
2 - Particularités	15
3 - Insignes, accessoires et marques distinctives des armes et services	17
4 - Description des attributs et insignes distinctifs de tradition des différentes catégories de personnel	27
5 - Modalités de réalisation des attributs de la tenue	39

TITRE 1 - CONDITION DE PORT

1. RÈGLES GÉNÉRALES

Le port de l'uniforme est l'une des spécificités de l'état de militaire.

Les instructions militaires 10 300 et 278 traitent des tenues et uniformes des militaires des armes et services de l'armée de terre. La BSPP étant une unité militaire, elle doit se conformer à la réglementation interarmées en matière d'habillement. Toute dérogation à ce principe doit être justifiée par des spécificités liées à la mission du sapeur-pompier de Paris.

L'uniforme est obligatoire pour l'exécution du service. Lors de cérémonies, prises d'armes ou activités de représentation, l'autorité militaire présidant la cérémonie ou l'autorité commandant ces activités, définissent la tenue en appliquant les règles précisées dans le présent règlement.

2. PRINCIPES

Unicité

Le **principe d'unicité** du port de la tenue prévaut à toute autre considération. Sauf disposition particulière décidée par le commandement, le principe d'unicité est applicable en service courant à tout détachement, unité, bureau ou service constitué et regroupé sur un même site.

À l'échelle de la Brigade, il se retranscrit par la conservation du losange de manche ou du service¹ attribué au personnel, et par l'adoption du principal de la tenue, des accessoires (képi, insignes de collet métalliques, boutons de vareuse, ceinture sangle bleue à boucle dorée, fourreaux d'épaule, insigne de tricorne, insigne de grade de service courant) ainsi que des insignes propres à la BSPP (insigne d'unité, plastron d'arme, titre d'épaule, décos).

Modularité

Les effets réglementaires sont répartis en plusieurs modules permettant de s'adapter soit à toute prescription vestimentaire soit aux conditions météorologiques du jour. Les militaires de la BSPP peuvent donc choisir librement le module réglementaire qu'ils souhaitent porter à partir du moment où ce choix n'entre pas en contradiction avec les besoins d'unicité par site. Le principe de modularité ne s'applique qu'avec des effets d'une même collection tels que définis par le présent règlement.

Exclusivité

L'uniforme ne doit comporter que des effets réglementaires. Aucun vêtement ou accessoire autre que ceux autorisés par le commandement ne doit être porté.

Rigueur et propreté

Tout militaire doit veiller à soigner sa tenue et son aspect en se gardant de toute fantaisie. Les effets de la tenue doivent être portés de manière rigoureuse et non débraillée. Ils se portent fermés quel que soit le mode de fermeture (boutons, fermeture à glissière...).

Des aménagements provisoires sont toutefois tolérés notamment en cas d'incompatibilité d'ordre médical. Le personnel féminin peut, sur sa demande, être dispensé du port de l'uniforme à partir du 3^e mois de grossesse, sur décision du chef de corps après déclaration et/ou demande écrite de l'intéressée.

Le port apparent de bijoux, d'accessoires de coiffure ainsi que l'utilisation de maquillage ou de vernis à ongles ne sont autorisés que s'ils sont parfaitement discrets et compatibles avec l'uniforme.

Lors de cérémonies officielles, le retrait des bijoux et/ou accessoires personnels incompatibles avec l'uniformité recherchée peut être expressément ordonné.

L'attention sera portée principalement sur l'aspect net et soigné de la chevelure et sur sa compatibilité avec le port d'une coiffe. Les critères suivants seront respectés :

- ▶ l'épaisseur ne doit pas être telle que le bandeau de la coiffure réglementaire y laisse une marque ou provoque une saillie des cheveux
- ▶ la coupe doit être dégradée et, dans le cou, s'arrêter au plus bas à mi-chemin entre le niveau bas de l'oreille et le col de la chemise ou le col amovible
- ▶ les pattes doivent être droites, de faible épaisseur ; elles ne doivent pas s'étendre en dessous d'une ligne tracée à mi-hauteur de l'oreille
- ▶ le port de la moustache est autorisé
- ▶ le port de la barbe, d'une mouche, est interdit
- ▶ les piercing et tatouages ne doivent pas être visibles
- ▶ le personnel féminin doit se garder de toute fantaisie trop voyante et adopter une forme de coiffure compatible avec le port des couvre-chefs réglementaires. Les cheveux ne doivent pas toucher le col de la chemise ou de la veste ; s'ils sont attachés, ils sont retenus par un accessoire discret. Les cheveux lâchés, notamment avec une coiffe sont à proscrire
- ▶ pour tous, les mèches colorées, autres que naturelles sont à proscrire



Le port de la coiffe est obligatoire en service extérieur.

1 - Voir codification des tenues page 22.

Sécurité

Le port des lunettes de soleil de forme classique et sans élément décoratifs est autorisé dans le cadre de la conduite des véhicules du corps.



Ce port est interdit pour les services collectifs ou d'honneur (à l'exception des verres correctifs changeant de couleur avec la luminosité prescrits pour des raisons médicales).

Le personnel évoluant sur la voie publique doit être porteur d'un gilet de sécurité haute visibilité.

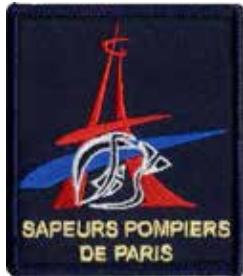
3. MODALITÉS PRATIQUES

Insignes

Au total, les tenues ne peuvent comporter **au maximum que 10 insignes** réglementaires :

- ▶ 2 insignes de collet métalliques
- ▶ 3 insignes de brevet et de spécialité métalliques
- ▶ 1 insigne tissé de spécialité
- ▶ 1 insigne de corps
- ▶ 1 titre d'épaule « POMPIERS DE PARIS »
- ▶ 1 losange de manche
- ▶ 1 insigne de grande unité
- ▶ 1 fourragère

Maximum 10 insignes



insigne de grande unité



insigne tissé de spécialité



insigne de corps



insignes de collet métalliques



titre d'épaule
« POMPIERS DE PARIS »



fourragère



losange de manche



insignes de spécialité et de brevet métalliques autorisés

Chemises et pulls

La chemise (bleue ou blanche) ou la chemisette bleue sont les éléments de base des tenues de la catégorie 2. La chemisette bleue se porte sans cravate. Les chemises manches longues bleues et blanches et la chemise manches courtes pattes et poches blanche se portent toujours avec une cravate.

De couleur noire, la cravate se porte obligatoirement dès lors qu'une chemise à manches longues ou une chemise manches courtes pattes et poches est revêtue. Elle est positionnée de telle sorte que son extrémité effleure la boucle de la ceinture ou du ceinturon. Elle doit être tenue par une pince à cravate².



La chemisette bleue se porte sans cravate



Tenues avec cravate



*Chemise bleue ou blanche
manches longues*

*chemise manches courtes
pattes et poches blanche*



*L'extrémité de la cravate effleure
la boucle de la ceinture*



*La pince à cravate n'est pas visible
avec la vareuse*



*Pince à cravate entre
le 3e et le 4e bouton*

Le pull peut être porté comme vêtement de dessus. Avec la tenue de catégorie 2.



*Port de la chemisette sans cravate :
col en dessus du pull*



*Port de la chemise avec cravate :
col en dessous du pull*



Le port du pull est interdit
en intervention.

Médecins militaires

Les médecins militaires adoptent le principal de la tenue (bleu foncé), les accessoires et les insignes propres à la formation d'accueil (insigne d'unité, plastron d'arme, titre d'épaule, décos) et conservent le képi, les fourreaux d'épaule, l'insigne de tricorne, les insignes de collet métalliques, le losange de manche et les boutons de vareuse de leur corps.

4. CONDITIONS PARTICULIÈRES DU PORT DE L'UNIFORME

4.1. PORT DE LA TENUE RELATIVE AU PERSONNEL DE LA RÉSERVE MILITAIRE, HONORAIRE OU À LA RETRAITE

Sont autorisés à revêtir l'uniforme :

- ▶ les officiers, sous-officiers et militaires du rang de la réserve militaire opérationnelle
- ▶ le personnel de la réserve citoyenne issu de l'active ou de la réserve opérationnelle dans les mêmes conditions que le personnel de la réserve opérationnelle
- ▶ les officiers, sous-officiers et militaires du rang en position de retraite non versés dans la réserve
- ▶ les officiers, sous-officiers honoraires

Le réserviste citoyen doit :

- ▶ s'il est en tenue militaire réglementaire, porter le grade et les attributs obtenus lors de son état militaire antérieur
- ▶ s'il est en tenue civile dans le cadre d'une mission, porter l'insigne réserve citoyenne en haut à gauche (cet insigne « format pin's », fourni par la section réserve indique son grade honorifique)



4.2. PORT DE L'UNIFORME EN FRANCE ET DANS LES TERRITOIRES ET COMMUNAUTÉS D'OUTRE-MER

Les militaires visés ci-dessus, à l'exception de ceux pour lesquels le port de l'uniforme est interdit par mesure disciplinaire, sont autorisées à revêtir l'uniforme :

- ▶ en toutes circonstances, lorsqu'elles font l'objet d'une convocation de l'autorité militaire
- ▶ dans les circonstances suivantes, lorsqu'elles ne font pas l'objet d'une telle convocation :
 - **manifestations publiques** : l'uniforme peut être revêtu dans toutes les manifestations publiques (prises d'armes, réunions, fêtes et cérémonies officielles) n'ayant pas un caractère politique, électoral ou syndical, avec l'autorisation préalable du Général commandant la BSPP

Médecins civils statutaires de la BSPP

Les médecins civils statutaires en service à la BSPP portent la tenue bleue de la Brigade avec les attributs spécifiques définis page 33.

4. CONDITIONS PARTICULIÈRES DU PORT DE L'UNIFORME

4.3. PORT DE L'UNIFORME À L'ÉTRANGER

Les règles de port de l'uniforme s'appliquent aux personnels de la BSPP sauf dérogations accordées après une demande motivée de leur autorité d'emploi.

Le port de l'uniforme est interdit :

- ▶ aux militaires non admis dans la réserve, pour une situation liée à la perte du grade
- ▶ aux militaires, radiés de la réserve, pour un motif ayant entraîné la perte du grade détenu ou par mesure disciplinaire
- ▶ aux réservistes, appartenant à la réserve opérationnelle, en attente d'une sanction (statutaire, professionnelle ou sanction disciplinaire) sauf quand ils sont appelés à répondre à une convocation de l'autorité militaire si celle-ci prescrit le port de l'uniforme

TITRE 2 - PARTICULARITÉS

1. TENUES PARTICULIÈRES

1.1. TENUE DES MILITAIRES DES SERVICES COMMUNS À LA BRIGADE

Les militaires des services communs appelés à exercer leurs fonctions au sein de la BSPP portent, pendant le service, les tenues de la Brigade.

Dans les circonstances autres que celles relatives au service courant à la Brigade, et en particulier lors des galas et cérémonies, le personnel des services communs portent les tenues spécifiques décrites dans des instructions particulières parues sous le timbre de la direction concernée.

1.2. TENUE DE GALA

Quelle que soit l'affectation, le personnel porte la tenue de son arme, de sa subdivision d'arme ou de son service d'origine.

1.3. TENUE DU PERSONNEL AFFECTÉ DANS UNE UNITÉ DE L'ARMÉE DE TERRE OU DES SERVICES COMMUNS

Le personnel des services communs se confère :

- ▶ aux règlements de leurs directions d'origine pour une affectation dans un organisme des services communs
- ▶ l'instruction 10300/DEF/EMAT/BLOG/ASH du 13 juin 2005 pour une affectation dans une unité de l'armée de terre

Les militaires (n'appartenant pas aux services communs) affectés dans une unité de l'armée de terre répondant au principe de l'unicité tel que défini dans l'instruction citée ci-dessus, adoptent la tenue de l'unité d'accueil et conservent le losange L1 de leur arme, subdivision d'arme, service ou corps statutaire d'appartenance.

Les militaires (n'appartenant pas aux services communs) affectés dans une unité de l'armée de terre répondant au principe du pluralisme sont autorisés à conserver le principal de la tenue de leur dernière affectation et adoptent les attributs afférents à l'unité d'accueil. En cas de 2^e mutation après la BSPP, le militaire doit reprendre le principal de la tenue d'affectation.

Exemple : Tout militaire de l'arme du génie affecté à la BSPP adopte l'ensemble des attributs de la Brigade (losange compris). Les autres militaires conservent leur losange d'arme ou service d'origine.

S'il quitte pour rejoindre l'EMAT (régime pluraliste), il peut soit conserver sa tenue de sortie BSPP soit reprendre la TDF. S'il porte la TDF, il n'a pas droit au port du losange L1 de la BSPP sauf :

- ▶ les officiers issus du recrutement OAEA, OSC BSTAT et officier rang à la BSPP
- ▶ les officiers ayant exercé un temps de commandement T1 ou T2 à la Brigade

1.4. TENUE DU PERSONNEL AFFECTÉ DANS UNE UNITÉ MULTINATIONALE

Affecté dans une unité multinationale, le personnel conserve son uniforme distinctif et adopte les attributs de son unité d'affectation ainsi que l'écusson de nationalité sur la manche gauche (3 cm en dessous du titre d'épaule en tenue T 22).

1.5. TENUE DU PERSONNEL MIS À LA DISPOSITION DES FORCES DE L'ONU - AFFECTATION TEMPORAIRE

Mis à la disposition des forces de l'ONU un militaire de la BSPP conserve son uniforme distinctif et porte :

- ▶ un béret bleu chargé de l'insigne de l'ONU
- ▶ l'écusson de nationalité sur l'épaule gauche
- ▶ les marques de grade de son arme ou service
- ▶ les insignes de brevet ou de spécialité portés en France

En tenue avec vareuse, le képi ou tricorne est remplacé par le béret de l'ONU.



Personnels BSPP en OPEX au Liban.

1.6. TENUE DU PERSONNEL AFFECTÉ TEMPORAIREMENT DANS UNE UNITÉ DE L'ARMÉE FRANÇAISE AU TITRE DES OPÉRATIONS AUTRES QUE L'ONU

Un militaire de la BSPP conserve son uniforme distinctif modifié comme suit :

- Il porte l'insigne de grande unité de l'opération sur le haut de l'épaule droite, l'écusson de nationalité sur le haut de l'épaule gauche et l'insigne d'unité du détachement, porté sur le côté droit de la poitrine.

2. DESCRIPTIONS PARTICULIÈRES DU PORT DES ACCESSOIRES ET D'ÉQUIPEMENTS

- Gilet d'arme -

Le gilet d'arme ne peut être revêtu qu'avec la vareuse par le personnel autorisé dans les tableaux récapitulatifs pages 26 à 33.

Son port est facultatif.



Gilet d'armes velours noir

Le port du gilet d'arme n'autorise en aucune circonstance le port de la vareuse ouverte à l'extérieur des locaux. Toutefois, à l'intérieur des locaux, la vareuse peut se porter ouverte sur le gilet d'arme, sur autorisation de l'autorité présente.

- Ceinture de feu -



Le port de la ceinture de feu est permis seulement avec les tenues de tradition. Cet accessoire est porté par l'ensemble des militaires hormis les chefs de détachements (ceinturon cuir fauve à boucle verrou et étui PA).

- Deuil -

Le deuil n'est pas porté en tenue.

- Pince à cravate -



Le port de la pince à cravate est obligatoire. Elle est placée entre le 3^e et le 4^e bouton de la chemise. La pince à cravate n'est pas visible lorsque la vareuse est portée.

TITRE 3 - INSIGNES, ACCESSOIRES ET MARQUES DISTINCTIVES DES ARMES ET SERVICES

1. LES INSIGNES ET ATTRIBUTS

1.1. INSIGNES ET ATTRIBUTS PRÉSENTATIFS DU GRADE ET DE L'ANCIENNETÉ

Les insignes de grade sont en trait côtelé pour les officiers et les sous-officiers supérieurs. Ils sont en galons tissés à lézarde pour les sous-officiers subalternes. Ils sont en galons cul de dé pour les militaires du rang. Les caporaux-chefs CT1 portent un galonnage composé de galons cul de dé et de galons tissés à lézarde.

Insignes de distinction et d'appellation des officiers généraux

Appellation	Général de division	Général de brigade	Médecins-chefs des services hors classe	Médecins-chefs des services
Insigne				
Couleur de l'insigne	Argent			Or
Tenue de gala (spencer)	Pattes d'épaules ornementées		Pattes d'épaules ornementées	
Tenue de cérémonie	Attentes sur les épaules Étoiles sur le bas des manches		Attentes sur les épaules Motif brodé sur le bas des manches	
Tenue de service courant	Sur la vareuse les insignes de grade sont portés comme pour la tenue de cérémonie Pour tous les autres effets les insignes de grade sont portés sur les passants d'épaules		Sur la vareuse les insignes de grade sont portés comme pour la tenue de cérémonie Pour tous les autres effets les insignes de grade sont portés sur les fourreaux d'épaules	
Imperméable	Passants d'épaules		Fourreaux d'épaules	
Effets d'intervention	Insignes de grade de service courant (IGSC)		Insignes de grade de service courant (IGSC)	

Conditions de port de l'insigne de grade sur les différents effets

Insignes de distinction et d'appellation des officiers

Appellation	Colonel	Lieutenant-colonel	Commandant	Capitaine	Lieutenant	Sous-lieutenant	Aspirant
Insigne							
Couleur de l'insigne	De la couleur définie dans les tableaux des attributs et marques distinctives Les 2 ^e et 4 ^e barrettes de lieutenant-colonel sont de la couleur inverse de celle qui est définie Les liserés intermédiaires sont de couleur noire pour tous les fourreaux servant de support						
Tenue de gala (spencer)	Pattes d'épaules ornementées						
Tenue de cérémonie	Fourreaux d'épaules en velours noir						
Tenue de service courant	Fourreaux d'épaules en velours noir						
Imperméable	Fourreaux d'épaules en velours noir						
Effets d'intervention	Insignes de grade de service courant (IGSC)						

Conditions de port de l'insigne de grade sur les différents effets

Insignes de grade des majors et des sous-officiers

Appellation	Major	Adjudant-chef	Adjudant	Sergent-chef	Sergent de carrière	Sergent	
Insigne							
Couleur de l'insigne	De la couleur définie dans les tableaux des attributs et marques distinctives	Les liserés intermédiaires sont de couleur noire pour tous les fourreaux servant de support					
Tenue de cérémonie	Fourreaux d'épaules en velours noir						
Tenue de service courant	Fourreaux d'épaules en velours noir						
Imperméable	Fourreaux d'épaules en velours noir						
Effets d'intervention	Insignes de grade de service courant (IGSC)						

Conditions de port de l'insigne de grade sur les différents effets

Insignes de grade des militaires du rang

Appellation	Caporal-chef CT1 / CAT2	Caporal-chef BMPE	Caporal	Sapeur élevé à la distinction de 1 ^{re} Classe	Sapeur	Formation Initiale des Sous-officiers	Sapeur à l'instruction	Volontaire service civique
Insigne					Néant			
Couleur de l'insigne	Les galons de laine sont écarlates Pour les caporaux chefs CT 1 / CAT 2, le 3 ^e galon est un galon lézarde or du modèle sous-officiers La couleur des liserés intermédiaires est noire Une soutache d'ancienneté d'or de 3 mm détermine 15 années de services révolus					Lettres d'or sur fond noir	Lettre et chiffre bleu distinguant la section d'appartenance sur fond rouge	Lettres rouge sur fond noir
Tenue de cérémonie						Fourreaux d'épaules		
Tenue de service courant						Fourreaux d'épaules		
Imperméable						Fourreaux d'épaules		
Effets d'intervention	Insignes de grade de service courant (IGSC)					Insignes de grade de service courant (IGSC)		

Conditions de port de l'insigne de grade sur les différents effets

Képis (cf. page 41)

Les insignes de grade sont portés sur le képi au moyen de soutaches :

- ▶ or pour les officiers
- ▶ or mélangé d'un cinquième de soie rouge, agrémenté d'un fin liseré pour les majors
- ▶ or ou argent mélangé d'un cinquième de soie rouge pour les adjudants-chefs et adjudants
- ▶ de laine de couleur écarlate dans les tableaux récapitulatifs des attributs pour les sous-officiers subalternes et les militaires du rang

Les sergents et sergents-chefs de carrière, portent sur leur képi une soutache or de 2 mm de largeur, posée sur le bandeau, en-dessous et contre la soutache de laine.



Les officiers, sous-officiers ainsi que les caporaux-chefs portent sur le képi une fausse jugulaire de la couleur des boutons. Elle est en cuir verni noir pour les militaires du rang.

Calots (cf. page 41)

Le calot est porté :

- ▶ en service intérieur et servitudes;
- ▶ lors des cérémonies par les cadres sans troupes (ou képi au choix). Le port devra alors être uniforme et donc précisé dans la note de service d'organisation.

Le calot est proscrit en opération et lors des phases d'entraînement.



Insignes de brevet et de spécialité (cf. annexe 5)

Destinés à marquer l'obtention d'une qualification générale ou particulière, ils ne peuvent être portés qu'après homologation par le service historique de la défense ou s'ils sont inscrits dans le présent règlement.

Le nombre maximal d'insignes de brevet ou de spécialités qu'un militaire est autorisé à porter est fixé à 4 :



Sur la manche droite, 1 insigne de spécialité tissé à 3 cm de la base de l'insigne de grande unité.



*Au-dessus de la patte de poche de poitrine droite :
2 insignes de spécialités métalliques alignés
verticalement.*



*Au-dessus de la patte de poche de poitrine gauche,
le cas échéant au-dessus des décorations :
1 insigne de brevet militaire professionnel.*



*Le brevet militaire professionnel est un insigne
sanctionnant la réussite aux examens de
formation générale (cf. annexe 1).*

Titre d'épaule



Insigne métallique de spécialité correspondant aux différents niveaux de commandant des opérations de secours.

- ▶ **OR : OSG et DSM.** Sont concernés les officiers généraux, officiers et médecins titulaires de la formation COS
- ▶ **ARGENT : CCGI.** Sont concernés les chefs de garde sous-officiers et officiers, les OGC, les médecins et les officiers PCTAC
- ▶ **BRONZE : chef d'agrès VSAV,** concerne les CCH VSAV et les sergents CT1 SP

Les militaires de la BSPP sont autorisés à porter les insignes de spécialités obtenues dans l'armée de terre, la marine nationale, ou l'armée de l'air après accord du Général commandant la Brigade.

Ces insignes entrent dans le décompte des insignes de brevet et de spécialités autorisés au port (3).

Fourreaux d'épaules

Les insignes de grade sont portés sur les fourreaux dans la couleur définie dans les tableaux récapitulatifs des attributs et marques distinctives des personnels de la BSPP.

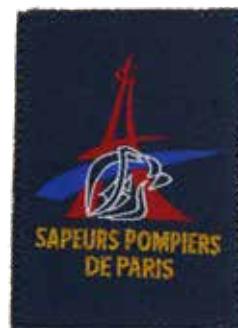


Personnels masculins



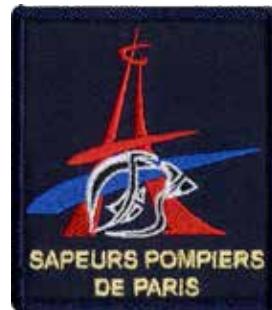
Personnels féminins

Les fourreaux sont portés sur l'imperméable, la vareuse, la veste féminine, la chemise, le chemisier, la chemisette.



Il est réalisé en tissé et monté sur un rectangle de drap bleu foncé puis assemblé sur la vareuse sur la manche droite à 3 cm de la couture d'emmarchure.

- ▶ 70 mm x 85 mm : tenue T 41



Insigne de grande unité GM bords bleus



Insigne de grande unité GM bords dorés du Général

Ils sont réalisés en broderie avec un point bourdon bleu foncé sur leur pourtour. Il est assemblé sur la manche gauche de la veste F 1 à 3 cm de la couture d'emmarchure.

Le général, commandant la Brigade est autorisé à l'issue de son temps de commandement à conserver cet insigne sur sa vareuse TDF.

Losange de manche (cf. annexe 4)

Le losange de manche est principalement un accessoire individuel de la tenue permettant d'identifier l'arme, la subdivision d'arme ou le service du militaire.

Son port est obligatoire sur la veste F1 en tenues T 22 bis et T 33, la vareuse, sur les chemises, chemisiers et chemisettes bleus pattes et poches.

Le losange de manche n'est pas toujours uniforme pour l'ensemble de la formation :

- ▶ le personnel affecté à la BSPP porte le losange L1 de son arme, subdivision d'arme, corps statutaire ou service d'origine ;
- ▶ le personnel engagé directement à la BSPP porte le losange L1 de la BSPP.

Les officiers ayant exercé le commandement d'un corps de troupe ou d'une unité assimilée (TC1 ou TC2) conservent le droit de porter le losange de manche de la formation commandée.



Le losange de manche est en drap ou velours, de la couleur et aux attributs caractéristiques d'une arme, d'une subdivision d'arme, d'un service ou d'un corps de troupe.

Le losange de manche n'est pas porté par les officiers généraux qui, en revanche, peuvent porter à titre exceptionnel un insigne de grade honorifique³ (voir page 23).

Insigne de corps

L'insigne de corps est porté côté droit de la poitrine. Il est porté au moyen d'une patte de cuir noir (tenues T 21 et T 22) ou avec épingle ou pins sur la veste F1 (tenue T 33).



³ - Les insignes de grades honorifiques se portent sur la manche gauche. L'accrochage est identique à celui du losange de manche. L'attribution de ces grades honorifiques est codifiée par ailleurs.

Plastron d'arme



Le plastron d'arme est un élément indissociable de la tenue de prise d'armes (tenues T 33 – T 33 bis).

1.2. INSIGNES DIVERS

Signes honorifiques³ (cf. annexe 10)

Les signes honorifiques sont l'expression d'une distinction par la BSPP d'une autorité militaire ou d'une personnalité civile. Ils se traduisent par l'attribution de la distinction de 1^{re} classe d'honneur et du grade de caporal d'honneur.



Distinction de 1^{re} classe
d'honneur



Caporal
d'honneur

Caporal d'honneur : distinction réservée aux officiers généraux français ou étrangers. Il est porté sur la manche gauche de la tenue. La décision d'honorer un officier est transmise directement par le Général commandant la BSPP au CEMAT pour avis puis au ministre pour décision.

Distinction de 1^{re} classe d'honneur : distinction réservée aux personnalités civiles ou aux autorités militaires de haut rang. Il est porté sur la manche gauche de la tenue pour les militaires (il se substitue au losange de manche de la formation en tenues T 33 et T 33 bis). Le Général commandant la BSPP a par délégation du CEMAT pouvoir de décision.

Ces signes prennent la forme d'un brassard (cf. annexe 9) et d'un attribut constitué de la marque de grade adjointe au losange L1 de la BSPP pour les autorités militaires.

Insignes étrangers

Le port des insignes étrangers (tissu ou métallique) est autorisé soit :

- ▶ dans le pays concerné
- ▶ à l'occasion d'une manifestation en l'honneur de ce pays



Les insignes ou brevets étrangers ne sont pas homologués, ils sont strictement interdits sur les tenues de tous types en dehors des cas précités pour lesquels ils entrent dans le décompte du nombre des insignes autorisés au port.

Plaquettes patronymiques

Les militaires portent sur la patte de la poche de poitrine droite une plaquette patronymique en matière plastique de couleur noire. Sont gravés l'initiale du prénom usuel et le nom du militaire en lettres blanches.

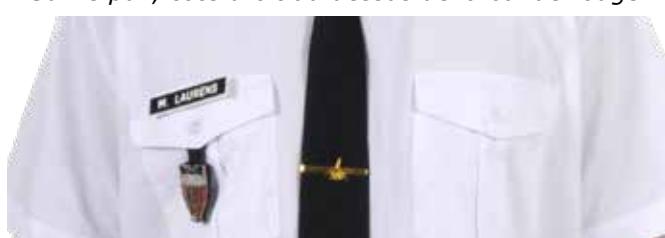
La plaquette patronymique est portée :



Sur la vareuse, sur la chemise, chemisier et chemisette bleue.



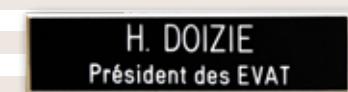
Sur le pull, côté droit au dessus de la bande rouge.



Sur la chemise ou chemisier blanc MC pattes et poches.

Pour certains militaires, une plaquette patronymique spécifique comporte en petits caractères, une des mentions suivantes :

- ▶ président des officiers
- ▶ président des sous-officiers
- ▶ président des EVAT
- ▶ membre du CSFM
- ▶ membre du CFMT



Bande Patronymique

Les militaires portent sur la veste F1 une bande patronymique de couleur noire. Il est brodé en lettres rouges, l'initiale du prénom et le nom usuel du militaire.



Brisques d'ancienneté



Les brisques d'ancienneté sont brodées sur les fourreaux, sous les chevrons de grades.

Les militaires non officiers du grade de sapeur à celui de sergent-chef ont droit au port de brisques d'ancienneté or.

Les conditions de port sont les suivantes :

- ▶ la 1^{re} brisque à partir du 1^{er} jour de la 6^e année de service
- ▶ la 2^e brisque à partir du 1^{er} jour de la 11^e année de service
- ▶ la 3^e brisque à partir du 1^{er} jour de la 16^e année de service
- ▶ la 4^e brisque à partir du 1^{er} jour de la 21^e année de service

Sur les insignes de grade de service courant des militaires du rang, une soutache d'ancienneté d'or de 3 mm détermine 15 années de services révolus.



1.3. INSIGNES ET ATTRIBUTS REPRÉSENTATIFS DES RÉCOMPENSES

Décorations

Les insignes ou barrettes de décos se portent dans l'ordre prescrit au bulletin officiel, édition méthodique (BOEM), volume 307 « *décos* ».



En tenue de réceptions tenue T 11, les décos se portent en format réduit sur le revers gauche du spencer.

Les décos sont disposées par rangées successives. Leur nombre par rangée est de 4 au maximum.

Sur l'uniforme, dans toutes les tenues, le port de rubans ou de rosettes à la boutonnière est interdit.

Fourragère

La fourragère est le rappel de la déco attribuée à l'unité.

Son port est collectif mais peut également être individuel. Dans cette condition, cet attribut est considéré comme une déco.

Elle se fixe :



► « *à l'ordonnance* », lors de cérémonies civiles ou militaires, présentation à une autorité, journées portes-ouvertes :

- le trèfle et la boucle sont fixés sur un bouton cousu sous la patte d'épaule gauche à 3 cm de l'emmanchure, la tresse passant sous l'aisselle »



► « *en bataille* », sous les armes, avec la hache, garde drapeau :

- le trèfle est rattaché sur un bouton cousu sous la patte d'épaule gauche à 3 cm de l'emmanchure, la boucle est rattachée sur un bouton cousu sur le devant de la chemise ou de la veste F1



Pas de port de fourragère lors du service courant (T 22).

TITRE 4 - DESCRIPTION DES ATTRIBUTS ET INSIGNE DISTINCTIFS DE TRADITION DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE PERSONNEL

À ces tableaux sont jointes les reproductions des insignes de collet métalliques, du bouton d'uniforme, des attributs de fourreaux d'épaules et des types de galonnages utilisés pour les marques de grades sur les fourreaux.

1. ATTRIBUTS ET INSIGNE DISTINCTIFS DE TRADITION PROPRES AUX OFFICIERS GÉNÉRAUX EN TENUE BSPP

Grades	Général de division	Médecins-chefs des services
Insignes de collet métalliques	Néant	Néant
Attributs pour pattes d'épaules ornementées	Néant	Or à un Caducée soutenu par une demi-couronne de chêne et de laurier
Description des boutons d'uniforme	Or aux armes de Paris orlés de l'inscription « SAPEURS POMPIERS DE PARIS »	Or à un Caducée soutenu par une demi-couronne de chêne et de laurier
Boutons		

2. ATTRIBUTS ET INSIGNES DISTINCTIFS DE TRADITION

2.1 PERSONNEL DE LA BRIGADE

Officiers

	Colonel	Lieutenant-colonel	Commandant	Capitaine	Lieutenant
Képi	Bandeau			Velours noir	
	Turban et calot			Noir	
	Fausse jugulaire			Or	
	Petits boutons			Or	
	Soutache	Or	Or et argent		Or
	Attribut		Grenade à 8 flammes, cannetille et or		
Gilet d'arme			Velours noir		
Insigne de tricorne			Macaron de velours noir à 1 grenade à 8 flammes en cannetille d'or		
Insignes de collet métalliques			<u>fond</u> : écarlate <u>attribut</u> : haches de sapeur en sautoir brochées d'une grenade stylisée, le tout or		
Fourreaux d'épaules			<u>fond</u> : velours noir <u>soutaches</u> : écarlate <u>nombre</u> : 2 <u>attribut</u> : cuirasse et casque d'or		
Couleur des marques de grades					
Titre d'épaule					
Boutons		Or aux armes de Paris orlés de l'inscription « SAPEURS POMPIERS DE PARIS »			
Attributs pour pattes d'épaules ornées		Pot en tête et cuirasse d'or du génie			

Sous-Officiers

	Major	Adjudant-chef	Adjudant	Sergent-chef	Sergent
Képi	Bandeau		Velours noir		Bleu foncé
	Turban et calot		Velours noir		Bleu foncé
	Fausse jugulaire			Or	
	Petits boutons			Or	
	Soutache	Or	Argent		Écarlate
	Attribut		Grenade à 8 flammes, cannetille et or		
Gilet d'arme					
Insigne de tricorne			Velours noir		
			Macaron de velours noir à 1 grenade à 8 flammes en cannetille d'or		Macaron de drap bleu foncé à 1 grenade à 8 flammes en laminette d'or
Insignes de collet métalliques			fond : écarlate attribut : haches de sapeur en sautoir brochées d'une grenade stylisée, le tout or		
Fourreaux d'épaules			fond : velours noir soutaches : écarlate nombre : 2 attribut : cuirasse et casque d'or		
Épaule droite		Épaule gauche			
Couleur des marques de grades					
Titre d'épaule					
Boutons		Or aux armes de Paris orlés de l'inscription « SAPEURS POMPIERS DE PARIS »			

Militaires du rang et Formation Initiale des Sous-officiers (FISO)

	Caporal-chef	Caporal	1 ^{re} classe
Képi	Bandeau	Bleu foncé	
	Turban et calot	Bleu foncé	
	Fausse jugulaire	Or	Noire
	Petits boutons	Or	
	Soutache	Écarlate	
	Attribut	Grenade à 8 flammes, cannetille or	Grenade à 8 flammes écarlate
Insigne de tricorne		Macaron de drap bleu foncé à 1 grenade à 8 flammes en laminette d'or	 Macaron de drap bleu foncé à 1 grenade à 8 flammes
Insignes de collet métalliques			<u>fond</u> : écarlate <u>attribut</u> : haches de sapeur en sautoir brochées d'une grenade 8 flammes, le tout or
Fourreaux d'épaules			<u>fond</u> : velours noir <u>soutaches</u> : écarlate <u>nombre</u> : 2 <u>attribut</u> : cuirasse et casque d'or
Couleur des marques de grades			
	Écarlate		Lettres d'or
Titre d'épaule			
Boutons			Or aux armes de Paris orlés de l'inscription « SAPEURS POMPIERS DE PARIS »

2.2. PERSONNEL DES SERVICES AFFECTÉS

Chirurgiens et médecins militaires

Chirurgiens et médecins militaires		
Képi	Bandeau	Velours cramoisi
	Turban et calot	Garance
	Fausse jugulaire	Or
	Petits boutons	Or
	Soutache	Or
	Attribut	Sans
Gilet d'arme		Cramoisi
Insigne de tricorne		Caducée soutenu par une demi-couronne de chêne et de laurier brochant un cercle des extrémités, le tout or
Insignes de collet métalliques	 	<u>fond</u> : cramoisi <u>attribut</u> : caducée soutenu par une demi-couronne de chêne et de laurier, or
Fourreaux d'épaules	 	<u>fond</u> : bleu foncé <u>soutaches</u> : sans <u>attribut</u> : caducée soutenu par une demi-couronne de chêne et de laurier, or
Couleur des marques de grades		Or passepoilé de velours cramoisi
Titre d'épaule		
Boutons		Caducée soutenue par une demi-couronne de chêne et de laurier, or
Attributs pour pattes d'épaules ornées		Caducée et demi-couronne or

Pharmaciens chimistes

Pharmaciens chimistes

Képi	Bandeau	Velours vert
	Turban et calot	Garance
	Fausse jugulaire	Or
	Petits boutons	Or
	Soutache	Or
	Attribut	Sans
Gilet d'arme		Vert
Insigne de tricine		Caducée soutenu par une demi-couronne de chêne et de laurier brochant un cercle des extrémités, le tout or
Insignes de collet métalliques	 	<u>fond</u> : vert <u>attribut</u> : caducée soutenu par une demi-couronne de chêne et de laurier, or
Fourreaux d'épaules	 	<u>fond</u> : bleu foncé <u>soutaches</u> : sans <u>attribut</u> : caducée soutenu par une demi-couronne de chêne et de laurier, or
Couleur des marques de grades		Or passepoilé de velours vert
Titre d'épaule		
Boutons		Caducée soutenue par une demi-couronne de chêne et de laurier, or
Attributs pour pattes d'épaules ornementées		Caducée et demi-couronne or

Vétérinaires biologistes

Vétérinaires biologistes

Képi	Bandeau	Velours grenat
	Turban et calot	Garance
	Fausse jugulaire	Argent
	Petits boutons	Argent
	Soutache	Argent
	Attribut	Sans
Gilet d'arme		Grenat
Insigne de tricorne		Couronne de sauge brochant un cercle des extrémités, le tout argent
Insignes de collet métalliques	 	<u>fond</u> : grenat <u>attribut</u> : couronne de sauge brochant un cercle, le tout argent
Fourreaux d'épaules	 	<u>fond</u> : bleu foncé <u>soutaches</u> : sans <u>attribut</u> : couronne de sauge, le tout argent
Couleur des marques de grades		Argent passepoilé de velours grenat
Titre d'épaule		
Boutons		Argent avec attribut des insignes de collet
Attributs pour pattes d'épaules ornementées		Branches de sauge or

Chirurgiens dentistes

Chirurgiens dentistes		
Képi	Bandeau	Velours prune
	Turban et calot	Garance
	Fausse jugulaire	Or
	Petits boutons	Or
	Soutache	Or
	Attribut	Sans
Gilet d'arme		Prune
Insigne de tricorne		 Caducée soutenu par une demi-couronne de chêne et de laurier brochant un cercle des extrémités, le tout or
Insignes de collet métalliques		<u>fond</u> : prune <u>attribut</u> : caducée soutenu par une demi-couronne de chêne et de laurier, or
 		<u>fond</u> : bleu foncé <u>soutaches</u> : sans <u>attribut</u> : caducée soutenu par une demi-couronne de chêne et de laurier, or
<i>Épaule droite</i> <i>Épaule gauche</i>		
Couleur des marques de grades		Or passepoilé de velours prune
Titre d'épaule		
Boutons		Or avec attribut des insignes de collet des médecins
Attributs pour pattes d'épaules ornées		Caducée et demi-couronne or

Médecins civils statutaires de la BSPP

Médecins civils statutaires de la BSPP		
Képi	Bandeau	Velours cramoisi
	Turban et calot	Noir
	Fausse jugulaire	Or
	Petits boutons	Or
	Soutache	Or
	Attribut	Grenade à 8 flammes cannelle or
Gilet d'arme		
Insigne de tricorne		Macaron de velours noir à 1 grenade à 8 flammes en cannelle d'or
Insignes de collet métalliques	 	<u>fond</u> : écarlate <u>attribut</u> : haches de sapeur en sautoir brochées de 1 grenade à 8 flammes, le tout or
Fourreaux d'épaules		<u>fond</u> : velours noir <u>soutaches</u> : écarlate <u>nombre</u> : 2 <u>attribut</u> : cuirasse et casque
		
<u>Épaule droite</u> <u>Épaule gauche</u>		
Couleur des marques de grades		Or passepoilé de velours cramoisi
Titre d'épaule		
Boutons		Or aux armes de Paris orlé de l'inscription « SAPEURS POMPIERS DE PARIS »

2.3. INSIGNES DE CULTE ET DE FONCTION DES AUMÔNIERS

Aumôniers

Les aumôniers portent en tenue « terre de France » les insignes de béret, de collet, les fourreaux et l'insigne de poitrine de leur culte et fonction.



Bandeau : noir

Turban et calot : bleu ciel unifié

Soutaches : or

Attribut : or conforme au modèle défini ci-après avec les fruits verts.

Boutons et fausse jugulaire : or

Le calot comporte une hongroise formée de 3 soutaches de 2 mm de largeur.

	Catholique	Protestant	Israélite	Musulman	
Insignes de béret					
Insignes de collets					
Insigne pectoral					
Aumônier en chef					
Insigne de poitrine					
Autres aumôniers					
Insigne pectoral	Porté sur la poitrine au moyen d'un cordon torsadé :				
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ or pour les aumôniers en chef ▶ noir et orange pour les autres aumôniers 		<i>Cordon d'insigne pectoral pour tout aumônier autre que les aumôniers en chef</i>		

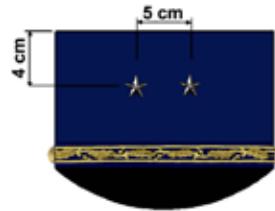
	Catholique	Protestant	Israélite	Musulman
Fourreaux d'épaules	Aumônier en chef			
	Aumônier adjoint			
	Aumônier zone de défense			
	Aumônier (diacre compris)			
Insignes de grades de service courant	Aumônier en chef			
	Aumônier adjoint			
	Aumônier zone de défense			
	Aumônier (diacre compris)			
Insigne de poitrine				
Bouton				

TITRE 5 - MODALITÉS DE RÉALISATION DES ATTRIBUTS DE LA TENUE

1. INSIGNES DE DISTINCTION ET D'APPELLATION DES OFFICIERS GÉNÉRAUX

1.1. KÉPI / TRICORNE DE SERVICE COURANT DES OFFICIERS GÉNÉRAUX

Masculin



Général de Brigade



Jugulaire pour képi d'officiers généraux

Le **képi** de service courant des officiers généraux est entièrement réalisé en tissu bleu foncé.

La jugulaire est en tissu de fond.

Elle est ornée d'une broderie en cannetille et torsade or rappelant le motif du képi brodé.

À chaque extrémité de la jugulaire est fixé un petit bouton de 10 mm de diamètre portant l'insigne des boutons d'uniforme particuliers à chaque catégorie d'officiers généraux.

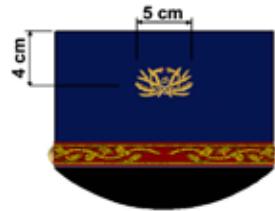
Les étoiles sont inscrites dans un diamètre circonscrit de 13 mm.

Féminin



1.2. KÉPI / TRICORNE DE SERVICE COURANT DES MÉDECINS CHEFS DES SERVICES

Masculin



Jugulaire pour képi d'officiers généraux médecins et médecins chefs de service

Le **képi** de service courant est entièrement réalisé en tissu bleu foncé.

La fausse jugulaire est réalisée en velours de distinction (cramoisi-médecins, vert - pharmaciens chimistes, prune - dentistes, grenat - vétérinaires biologistes). Le motif est constitué de feuilles de chêne et laurier et d'un serpent en symétrie. Pour les vétérinaires biologistes, le motif est constitué de feuilles de sauge entre croisées en symétrie.

À chaque extrémité de la jugulaire est fixé un petit bouton de 10 mm de diamètre portant l'insigne des boutons du service de santé.

Les chefs des services portent un motif représentant 2 serpents noués sur rameau de chêne et de laurier brodé en cannetille d'or.

Féminin



Le **tricorne** de service courant est entièrement bleu foncé du modèle commun à tous les personnels féminins.

Il ne comporte pas de jugulaire. Les chefs des services et chefs des services hors classe un motif identique à celui des personnels masculins brodé sur velours de distinction en forme de macaron.

1.3. PASSANTS DE GALONNAGE POUR OFFICIERS GÉNÉRAUX

Les passants d'épaules sont confectionnés en drap noir. Ils sont montés en fourreaux et comportent à l'intérieur une plaque destinée à rigidifier l'ensemble.

Pour les personnels masculins les étoiles sont inscrites dans un diamètre circonscrit de 13 mm. Les passants pour personnels féminins comportent des étoiles inscrites dans un diamètre circonscrit de 10 mm.

Les étoiles sont positionnées comme indiqué ci-dessous.



Général de division



Général de brigade

Les passants des cadres masculins ont une base d'environ 6 cm et une hauteur variable selon le nombre d'étoiles de 4 cm environ (2 et 3 étoiles) à 7,5 cm environ (5 et 7 étoiles). La largeur supérieure est adaptée à la dimension de l'épaulette.

Les passants des cadres féminins ont une base d'environ 5 cm et une hauteur variable de 3,5 cm environ à 7,5 cm.

Les passants finis comportent un méplat d'un côté et une pente de l'autre. Le méplat se porte côté dos sur le vêtement.

1.4. FOURREAUX D'ÉPAULES DES MÉDECINS CHEF DES SERVICES

Les médecins chefs des services et chefs des services hors classe portent sur les chemises blanches et bleues ciel manches longues et manches courtes pattes et poches et l'imperméable des fourreaux d'épaules conformément aux modèles ci-dessous présentés.

Médecins chefs des services hors classe



Épaule droite



Épaule gauche

Médecins chefs des services



Épaule droite



Épaule gauche

1.5. INSIGNE DE GRADE DE SERVICE COURANT POUR OFFICIERS GÉNÉRAUX

L'IGSC est destiné à être porté sur les effets comportant un carré noir de 5 cm x 5 cm de côté en ruban astrakan au milieu de la poitrine.

L'IGSC se présente sous la forme d'un carré de ruban crochet ou noir de 5 cm x 5 cm de côté sur lequel est assemblée une marque de grade constituée d'un morceau de drap noir rempli sur une plaque de mica ou celluloïd sur lequel sont fixés les étoiles d'argent.

Les étoiles sont circonscrites dans un diamètre de 13 mm. Elles sont positionnées de telle sorte que les pointes soient à 5 mm du bord extérieur du ruban auto-agrippant.

1.6. INSIGNE DE GRADE DE SERVICE COURANT DES MÉDECINS-CHEFS DES SERVICES

L'IGSC est destiné à être porté dans les mêmes conditions que pour les officiers généraux.

L'IGSC se présente sous la forme d'un carré de ruban crochet ou noir de 5 cm x 5 cm de côté sur lequel est assemblée une marque de grade constituée d'un morceau de velours de distinction sur lequel est brodé en laminette la marque de grade propre à ces personnels.



Général de division



Général de brigade

2. INSIGNES DE GRADE DE SERVICE COURANT DES OFFICIERS

L'IGSC est destiné à être porté sur les effets comportant un carré noir de 5 cm x 5 cm de côté en ruban astrakan au milieu de la poitrine.

L'IGSC se présente sous la forme d'un carré de ruban crochet noir de 5 cm x 5 cm de côté sur lequel est assemblé une marque de grade comme suit :



Colonel



Lieutenant-colonel



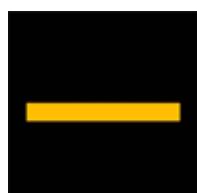
Commandant



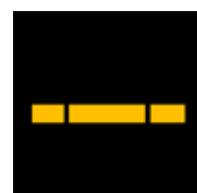
Capitaine



Lieutenant



Sous-lieutenant



Aspirant

3. INSIGNES DE GRADE DE SERVICE COURANT DES PERSONNELS DES SERVICES AFFECTÉS À LA BSPP

Pour les personnels des services affectés à la BSPP, l'IGSC comporte une base constituée d'un carré d'auto-agrippant crochet noir sur lequel sont assemblés pour le personnel médical un velours et une marque de grade telle que définie ci-dessous :



Chirurgien-médecin



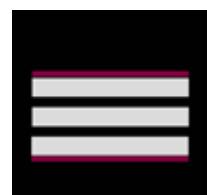
Chirurgien-dentiste



Médecin civil statutaire



Pharmacien



Vétérinaire



Commissaire



Ingénieur des études et techniques de l'armement (IETA)

4. INSIGNES DE GRADE DE SERVICE COURANT DES MÉDECINS CONTRACTUELS

L'IGSC comporte une base constituée d'un carré d'auto-agrippant crochet noir sur lequel est assemblé un morceau de velours cramoisi brodé du caducée soutenu par une demi-couronne de chêne et de laurier.



Médecin contractuel

5. INSIGNES DE GRADE DE SERVICE COURANT DES SOUS-OFFICIERS

L'IGSC est destiné à être porté sur les effets comportant un carré noir de 5 cm X 5 cm de côté en ruban astrakan au milieu de la poitrine.



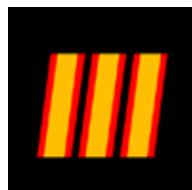
Major



Adjudant-chef



Adjudant



Sergent-chef



Sergent de carrière



Sergent

6. INSIGNES DE GRADE DE SERVICE COURANT ET DE DISTINCTION DES MILITAIRES DU RANG

L'IGSC est destiné à être porté sur les effets comportant un carré noir de 5 cm x 5 cm de côté en ruban astrakan au milieu de la poitrine.

L'IGSC se présente sous la forme d'un carré de ruban crochet noir de 5 cm x 5 cm de côté sur lequel est assemblée une marque de grade comme suit.



Caporal-chef CT1/
CAT2



Caporal-chef



Caporal



1^{re} Classe



Caporal-chef CT1/
CAT2 plus de 15
ans



Caporal-chef plus
de 15 ans



Caporal plus de 15
ans



1^{re} Classe plus de
15 ans

7. ATTRIBUTS SPÉCIFIQUES À LA FORMATION INITIALE DES SOUS-OFFICIERS (FISO)

Ces personnels se distinguent des autres militaires du rang, dont ils arborent les attributs, (képi, tricorne...) par le port de fourreaux d'épaules brodés des lettres FISO en laminette or et d'insigne de grade de service courant (IGSC) En dehors de cette marque, ils ne portent aucun autre marque de grade.



Fourreau droit



Fourreau gauche



Insigne de grade de
service courant

8. INSIGNES DE GRADE DES OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET MILITAIRES DU RANG PORTÉS SUR LE KÉPI

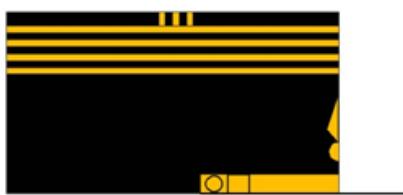
Le képi est une coiffure de forme elliptique comprenant :

- ▶ un bandeau en velours noir pour les officiers et sous-officiers supérieurs
- ▶ un bandeau en drap bleu marine du sapeur au sergent-chef
- ▶ un turban
- ▶ un calot pouvant comporter :
 - un nœud hongrois
 - une fausse jugulaire
 - une visière

La fausse jugulaire est :

- ▶ en trait côtelé, de la couleur du bouton pour les officiers, sous-officiers et les caporaux-chefs
- ▶ double, en cuir verni noir pour les militaires du rang

Elle est tendue par 2 boutons d'uniforme placés aux extrémités de la visière.



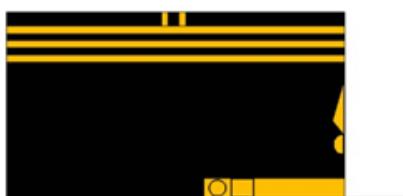
Commandant



Hongroise de calot pour officiers subalternes et sous-officiers supérieurs



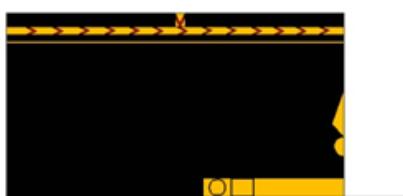
Hongroise officiers supérieurs



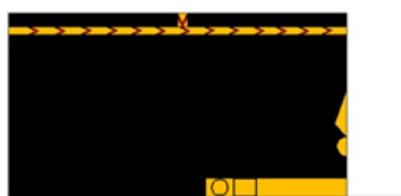
Capitaine



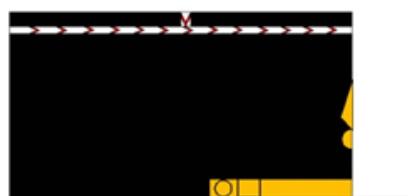
Lieutenant



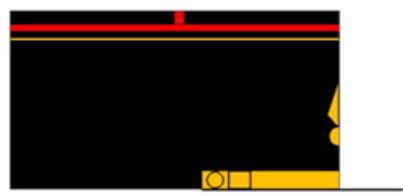
Major



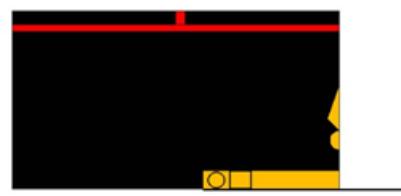
Adjudant-chef



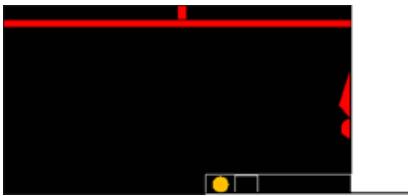
Adjudant



Sergent de carrière



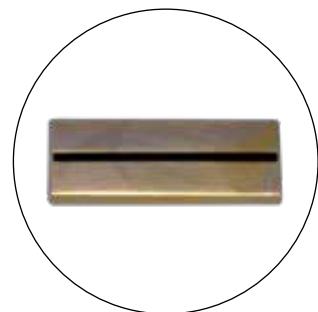
Sergent et caporal-chef



Militaire du rang et FISO

9. INSIGNES DE GRADE DES OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET MILITAIRES DU RANG PORTÉS SUR LE CALOT

Le calot de la Brigade est constitué d'un bandeau en tissu feutré de couleur bleu foncé avec un passepoil rouge.



Il est orné de l'insigne régimentaire miniature situé sur le bord droit du bandeau et du grade métallique sur le bord gauche.

10. INSIGNES DE GRADE DES OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS, MILITAIRES DU RANG PORTÉS SUR LES FOURREAUX D'ÉPAULES

Les fourreaux d'épaules sont confectionnés en velours de distinction et servent de support aux insignes de grade.

Ils portent dans leur partie supérieure l'attribut de tradition de l'arme, de la subdivision d'arme ou du service d'appartenance surmonté ou non de chevrons définis dans les tableaux relatifs aux attributs et marques distinctives.

Ils portent dans leur partie inférieure les insignes de grade et les brisques d'ancienneté pour les militaires du rang et les sous-officiers subalternes.



11. TRICORNE DES PERSONNELS FÉMININS

Le tricorne est réalisé en feutre de poil de lapin bleu foncé.

La coiffure se compose d'une calotte de forme oblongue entourée d'un bord relevé formant le tricorne : les 3 pointes forment un triangle isocèle.



Tricorne militaires du rang



Tricorne officiers, sous-officiers et caporaux-chefs



Les médecins civils statutaires se distinguent par le port d'un bandeau de velours cramoisi de 5 cm de hauteur.

PARTIE 2 - CARACTÉRISTIQUES ET CONDITIONS DE PORT DES TENUES

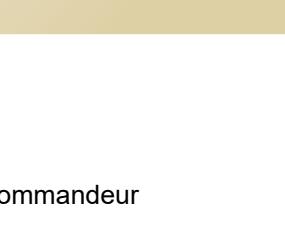
1 - Tenue de catégorie 1 - réception (code interarmées A1).....	47
2 - Tenues de catégorie 2 (tenues de sortie).....	49
3 - Tenues de catégorie 3 (prises d'armes, défilés, cérémonies, code interarmées B1-B2).....	53
4 - Tenues de catégorie 4 (tenue d'intervention, code interarmées D).....	57
5 - Tenues de préparation physique.....	61
6 - Effets spécifiques.....	63

TITRE 1 - TENUES DE CATÉGORIE 1 - RÉCEPTION (CODE INTERARMÉES A1)

Tenue portée par les officiers lors des réceptions publiques ou privées.

1. TENUES T 11

Portée par les officiers lorsque la tenue de soirée est de rigueur.

Tenue 11 (A1)	Personnel masculin	
	Personnel féminin	
	Dispositions communes	

Personnel masculin

- ▶ spencer et pantalon bleu nuit
- ▶ pattes d'épaules ornementées
- ▶ chemise blanche ML poignets mousquetaires
- ▶ nœud papillon noir
- ▶ ceinture de smoking bleu nuit
- ▶ chaussures vernies noires
- ▶ chaussettes noires

Personnel féminin

- ▶ spencer et robe bleus nuit
- ▶ pattes d'épaules ornementées
- ▶ chemisier de satin blanc
- ▶ nœud papillon satin blanc
- ▶ pochette vernie noire
- ▶ escarpins vernis noirs
- ▶ éventuellement, collants (ou bas) unis de couleur chair
- ▶ pas de coiffure, de collier, de bracelet, ni de boucles d'oreilles

Dispositions communes

- ▶ seule la fourragère obtenue à titre individuel est autorisée au port
- ▶ décos :
 - insignes de modèle réduit
 - insignes complets de dimensions réglementaires à partir du grade de commandeur

TITRE 2 - TENUES DE CATÉGORIE 2 (TENUES DE SORTIE)

Tenue de cérémonie (code interarmées A3, B1 et B2)

1. TENUES T 21

Elle est portée par l'ensemble du personnel dans les cérémonies, réceptions, cocktails, dîners et lors des manifestations officielles se déroulant à l'intérieur de locaux et auxquelles une certaine solennité est attachée. Elle est notamment portée par les officiers et le personnel non officier qui en est dotée, dans les circonstances relevant du cérémonial militaire lors des :

- ▶ prises d'armes
- ▶ visites individuelles de présentation aux autorités militaires
- ▶ participations à un conseil d'enquête ou conseil de discipline
- ▶ délégations officielles
- ▶ visites officielles
- ▶ cortèges de deuil
- ▶ visites ou réunions privées



Personnel masculin

- ▶ vareuse et pantalon bleu foncé
- ▶ képi (brodé pour les officiers généraux)
- ▶ fourreaux d'épaules
- ▶ chemise blanche manches longues ou chemise blanche MC ou ML pattes et poches
- ▶ cravate noire
- ▶ gants blancs
- ▶ chaussures basses noires
- ▶ chaussettes noires
- ▶ ceinture sangle bleue boucle or ou nickel (vétérinaires)



Personnel féminin

- ▶ veste et jupe ou pantalon bleu foncé
- ▶ tricorne (brodé pour les officiers généraux)
- ▶ fourreaux d'épaules
- ▶ chemisier blanc ou chemise blanche MC ou ML pattes et poches
- ▶ cravate noire
- ▶ gants blancs
- ▶ chaussures du modèle réglementaire
- ▶ collants (ou bas) unis couleur chair
- ▶ sac à main noir
- ▶ ceinture sangle bleue boucle or ou nickel (vétérinaires)

Dispositions communes

- ▶ titre d'épaule
- ▶ fourragère
- ▶ insigne de grande unité
- ▶ insignes de brevet et de spécialité (1 tissé et 3 métalliques maximum)
- ▶ losange de manche sur la vareuse
- ▶ port du gilet d'arme autorisé
- ▶ barrettes de décoration
- ▶ insignes complets à partir du grade de commandeur
- ▶ imperméable sur ordre
- ▶ attributs tels que définis dans l'annexe titre 8
- ▶ plaquette patronymique

Dispositions particulières

Chemise blanche manches courtes ou manches longues, col fermé et pattes (poche de poitrine avec rabat et bouton), portée obligatoirement avec cravate noire.



La chemise blanche manches courtes ou manches longues, col fermé et pattes, peut être portée avec la tenue bleue en substitution de la chemise blanche manches longues citée ci-dessus ; elle dispense du port de la vareuse à l'intérieur des locaux et dans un véhicule (ou lors de cocktails sur ordre). Elle est équipée uniquement des fourreaux d'épaules, de la plaquette patronymique et de l'insigne d'unité. Son port, sans vareuse, est interdit en dehors des conditions décrites supra.



Les sous-vêtements ne doivent pas être visibles.

Tenue
21
(A3,
B2)

2. TENUE T 21 BIS

La tenue 21 bis (code interarmées B1) équipée d'insignes complets de dimensions réglementaires est portée sur ordre du commandement par les officiers délégués pour remettre des décorations et par le personnel participant à la composition d'un tribunal militaire.

- Tenues de Travail (codes interarmées D) -

3. TENUES T 22

Tenue modulaire portée par l'ensemble du personnel servant en service courant et en dehors du service dans toutes les circonstances n'ayant pas un caractère de cérémonie.

La composition de cette tenue est à la diligence du personnel, qui l'adapte lui-même à ses conditions de travail selon les modalités exclusives définies dans le tableau ci-dessous.

Tenue 22 (A3, B2)	Personnel masculin
	<ul style="list-style-type: none">▶ képi▶ pantalon bleu foncé▶ ceinture sangle bleue à boucle d'or▶ chaussures basses noires▶ chaussettes noires▶ chemisette bleue ciel avec fourreaux d'épaules, sans cravate, ou chemise manches longues pattes et poches bleues ciel avec fourreaux d'épaules et cravate noire▶ ou pull avec IGSC (col rentré) avec chemise bleue ciel et cravate noire▶ ou pull avec IGSC (col sorti) avec chemisette bleue ciel sans cravate▶ ou vareuse bleue foncé équipée avec les attributs tels que définis dans l'annexe titre 8, chemise bleue ciel et cravate noire



Personnel féminin

- ▶ képi
- ▶ pantalon bleu foncé
- ▶ ceinture sangle bleue à boucle d'or
- ▶ chaussures basses noires
- ▶ chaussettes noires
- ▶ chemisette bleue ciel avec fourreaux d'épaules, sans cravate, ou chemise manches longues pattes et poches bleues ciel avec fourreaux d'épaules et cravate noire
- ▶ ou pull avec IGSC (col rentré) avec chemise bleue ciel et cravate noire
- ▶ ou pull avec IGSC (col sorti) avec chemisette bleue ciel sans cravate
- ▶ ou vareuse bleue foncé équipée avec les attributs tels que définis dans l'annexe titre 8, chemise bleue ciel et cravate noire

Tenue 22
(A3, B2)



Dispositions communes

- ▶ titre d'épaule
- ▶ fourragère
- ▶ insigne de grande unité
- ▶ insignes de brevet et de spécialité (1 tissé et 3 métalliques maximum)
- ▶ losange de manche
- ▶ port du gilet d'arme autorisé
- ▶ barrette de décoration
- ▶ imperméable
- ▶ attributs tels que définis dans l'annexe titres 7 & 8
- ▶ plaquette patronymique
- ▶ la vareuse n'est jamais portée avec la chemisette
- ▶ le port de la coiffure est facultatif à l'intérieur d'une enceinte militaire, ainsi que dans les véhicules



Port de la parka d'intempéries interdit.

4. TENUES T 22 BIS

Militaires du rang **incorporés après septembre 2009.**

Tenue 22 bis	Personnels féminin & masculin	Dispositions communes
	<ul style="list-style-type: none">▶ képi ou tricorne▶ pantalon F1▶ ceinture sangle bleue à boucle d'or▶ bottes à lacets▶ veste F1 ou chemise bleue ML et cravate ou chemisette bleue <p>⚠ Port de la parka d'intempéries interdit.</p>  	<ul style="list-style-type: none">▶ titre d'épaule (sauf veste F1)▶ insigne de grande unité▶ insignes de brevet et de spécialité (1 tissé et 3 métalliques maximum)▶ losange de manche▶ fourragère▶ barrette de décoration▶ fourragère▶ plaquette ou bande patronymique

TITRE 3 - TENUES DE CATÉGORIE 3 (PRISES D'ARMES, DÉFILÉS, CÉRÉMONIES, CODES INTERARMÉES B1 - B2)

Dispositions générales

Au cours d'une prise d'armes, la règle est qu'il n'y a qu'un seul type de tenue par formation sous les armes.

Le commandement fixe la tenue à revêtir par le personnel sous les armes, la musique et les cadres sans troupe.

1. TENUES T 33, T 33 BIS

► La tenue de tradition F1 (tenue 33) et la tenue de tradition composée d'effets F1 et T22 (tenue 33 bis), sont reconnues comme tenues officielles de prises d'armes d'hiver et d'été.

Constitution des Tenues de prises d'armes (tenues de tradition)

Dispositions communes	
Tenue 33 (B1, B2)	<ul style="list-style-type: none">► veste et pantalon F1 (manches retroussées autorisées - sauf pour la garde au drapeau)► casque de tradition modèle 1933 ou casque F1► ceinture de feu, le « D » à droite► ceinturon cuir fauve à boucle verrou et étui PA pour les chefs de détachements et de sections► bottes à laçage rapide► insigne de corps► fourragère► insignes complets de décoration de dimensions réglementaires► insigne de grande unité (port sur l'épaule gauche)► insignes de brevet et de spécialité (3 métalliques maximum)► insigne de grade de service courant (IGSC)► plastron d'arme► losange de manche► bande patronymique   <p>Le « D » de votre ceinture de feu doit se situer à votre droite</p>
Tenue 33 bis (B1, B2)	<ul style="list-style-type: none">► fourragère► pantalon F1► chemisette pattes et poches (sauf garde au drapeau)► casque de tradition modèle 1933 ou casque F1► ceinture de feu, le « D » à droite► ceinturon cuir fauve à boucle verrou et étui PA pour les chefs de détachements et de sections► bottes à laçage rapide► attributs tels que définis à l'annexe titre 7 avec insignes complets de décoration de dimensions réglementaires► plastron d'arme► ceinture sangle bleue à boucle or► équipements blancs (garde au drapeau)► losange de manche► plaquette patronymique 

2. CAS PARTICULIER DES TENUES DES GARDES AU DRAPEAU ET AU FANION



La garde au drapeau ou fanion revêt l'un des types de tenues définies ci-après, selon les modalités de port fixées le commandement.

S'il n'est pas obligatoire, le principe de similitude de la tenue de la garde au drapeau ou fanion avec celle de la troupe sous les armes est toutefois à privilégier.

Avec la tenue F1, la garde au drapeau ou fanion peut revêtir les équipements blancs (gants avec crispins, fourreau de baïonnettes, crispins, baudrier, ceinturon et lacets) et être équipée de baïonnettes chromées.



3. TENUES DE LA MUSIQUE

3.1. TENUE DE TRAVAIL SUR SITE BRIGADE

La tenue de travail quotidienne sur site Brigade est la T 22 sans brevet, ni décoration.

- ▶ T 22 travail Chemisette
- ▶ T 22 travail Chemise + cravate
- ▶ T 22 travail Pull (avec chemisette ou chemise + cravate)

Le blouson F2, parka d'intempérie, et coiffe (képi ou tricorne) peuvent être portés avec cette tenue.

3.2. TENUE DE TRAVAIL HORS SITE BRIGADE

La tenue de travail hors site Brigade est la T 22 (avec brevets et décorations).

Le blouson F2 et parka d'intempérie peuvent être portés avec cette tenue lors de répétitions et transport du personnel.

Le choix du port de la variante de la tenue de travail est laissé à l'appréciation de chacun. Toutefois, sur ordre, le commandement peut en fixer les conditions de port.

3.3. TENUE DE PRESTATION

Lors de ses représentations la musique peut selon le type de prestation adopter :

- ▶ T 21
- ▶ T 22
- ▶ La tenue de cérémonie (casque ou képi / tricorne)

		Personnel féminin & masculin
Tenue de cérémonie		<ul style="list-style-type: none">▶ chaussures basses▶ chaussettes noires▶ pantalon de sortie▶ ceinture bleue▶ chemise ou chemisette blanche▶ cravate avec pince▶ vareuse de sortie avec grade sur bas de manche, crochets pour ceinturon et aiguillette, insigne de grande unité, titre d'épaule et losange de manche▶ brevets, décorations pendantes, plaquette patronymique, insignes de collet métalliques et insigne de corps▶ trèfles dorés, aiguillette dorée, ceinturon noir verni à double plaque « lyre »▶ Képi / tricorne ou casque de tradition
		Facultatif
		<ul style="list-style-type: none">▶ giberne▶ manteau (avec trèfles, aiguillette, insignes de collet métalliques et décorations pendantes)▶ gants cuir



TITRE 4 - TENUES DE CATÉGORIE 4 (TENUES D'INTERVENTION, CODE INTERARMÉES D)

Tenue portée en intervention, lors des exercices ou manœuvres, en service intérieur ou extérieur

1. TENUES T 41

Personnel féminin & masculin

- ▶ pantalon F 1
- ▶ bottes d'incendie ou à laçage rapide
- ▶ casque F 1 sur ordre
- ▶ veste F 1 ou chemises F 1, F 2 ou F 3 avec ou sans pull
- ▶ ceinturon d'incendie sur ordre
- ▶ gants de protection, en intervention, en instruction ou sécurité du travail
- ▶ équipements spécifiques à la mission

Dispositions communes

- ▶ insignes de grade de service courant
- ▶ pull : le col de la chemise F 1, F 2 ou F 3 est apparent par-dessus le col. Il est interdit pour les interventions de secours à victimes
- ▶ blouson F 2 et parka d'intempéries
- ▶ bande patronymique sur la veste F 1 hors intervention
- ▶ plaquette patronymique sur le pull F 1 hors intervention

Tenue
T 41
(D)



Polo F 3

Veste SPF 1

Pull F 1

Blouson F 2

Parka

Portes spécifiques

- ▶ gilet de médecin, infirmier
- ▶ gilet haute visibilité pour une intervention sur la VP

2. TENUES T 41 BIS

Personnel féminin & masculin

Facultatif

- casque F1-XF
- pantalon F1
- sur-pantalon de protection textile
- veste de protection textile
- gilet haute visibilité pour les conducteurs ou sur ordre (porté par dessus le ceinturon)
- gagoule
- sous-vêtement d'intervention (SVI)
- bottes incendie ou à laçage rapide
- gants de protection
- insigne de grade de service courant



- lampe de casque fixée sur le casque



Le port du polo (chemise F 3) est strictement interdit sous la tenue de feu

Tenue
T 41 bis
(D)
tenue
de feu



Cagoule

Gants type B



Bottes à laçage
rapide

Tenue ELD

Tenue instructeur feu



Privilégier les sous-vêtements en coton (caleçon, brassière).

3. TENUES T 41 TER

	Personnel féminin & masculin	Facultatif
Tenue T 41 bis (D) tenue de feu	<ul style="list-style-type: none"> ▶ combinaison F1 ▶ ceinturon d'incendie ▶ casque F2 (rouge : MDR ; jaune : CCH CT1 et sous-officiers ; blanc : officiers) ▶ bottes incendie ou à laçage rapide ▶ gants de protection ▶ insigne de grade de service courant ▶ écusson de nationalité ▶ insigne de grande unité  <p>Missions Sécurité Civile Autres missions hors métropole</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ lampe de casque fixée sur le casque ou au ceinturon ▶ cagoule ▶ blouson F2 et parka d'intempéries 

4. TENUES T 41 QUATER

	Personnel féminin & masculin	Facultatif
Tenue T 41 quater (D) Spécialistes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ veste et pantalon de travail ▶ casque F2 (rouge : MDR ; jaune : CCH CT1 et sous-officiers ; blanc : officiers) ▶ casque spécifique GRIMP ▶ bottes incendie ou à laçage rapide ▶ chaussures GRIMP ou de sécurité noires ▶ gants de protection ▶ insigne de grade de service courant ▶ Insigne de grande unité ▶ Insigne de spécialité    <p><i>Marquage spécialité : USAR, RSMU, CYNO, USAR, MEDIC...</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ lampe de casque fixée sur le casque ▶ cagoule

5. GANTS DE PROTECTION

5.1. GANTS TYPE C1

2 modèles en services :

- ▶ Gants long (Scorpio III avec crispin 180mm)
- ▶ Gant court (scorpio IV poignet 100mm)
- Gant SP type 1



Ces gants sont conçus pour les interventions sur feux d'espaces naturels, secours routiers, opérations de sauvetage et déblai (toute autre interventions en espaces clos ou spéciales de luttes contre le feu exclue).

Ces gants ne sont pas destinés pour la manipulation volontaire de produit chimiques liquides.

EPI de catégorie 3.

5.2. GANTS TYPE C2

2 modèles en services :

- ▶ Gants noir (Rostaing)
- ▶ Gant rouge (Rostaing)



Gant de protection qui protègent les mains des blessures lors de la lutte contre les incendies,

Y compris les opérations de recherche et de sauvetage.

EPI de catégorie 3.

5.3. GANTS TYPE A

Gants de secours à victimes



5.4. GANTS TYPE B

Gants de travail

- ▶ En service à la BSPP
- spécialiste SD – GRIMP...



TITRE 5 - TENUES DE PRÉPARATION PHYSIQUE

1. TENUES T 45

Portée par le personnel lors des séances de préparation physique et fixée par le commandement.

Personnel féminin & masculin

- ▶ culotte de sport
- ▶ maillot de sport MC
- ▶ maillot de sport ML
- ▶ cuissard court
- ▶ cuissard long
- ▶ survêtement BSPP
- ▶ chaussettes blanches
- ▶ chaussures de sport

Facultatif

- ▶ parka d'intempéries



Tenue
T 45

TITRE 6 - EFFETS SPÉCIFIQUES

Pour les travaux techniques ou lorsque le caractère insalubre ou salissant des travaux l'exige, les équipements et vêtements appropriés au travail à réaliser sont mis à la disposition du personnel.

Les commandants d'unité, chefs de service et d'ateliers doivent s'assurer que l'équipement de leur personnel est approprié aux risques, conformément aux règles d'hygiène et de sécurité du travail.

1. EPI MOTO

Effets moto

- ▶ casque de moto
- ▶ pantalon de motard
- ▶ blouson de motard galonné
- ▶ gilet de sécurité haute visibilité doté d'un air-bag (sur le blouson)
- ▶ bottes d'incendie ou à lacets
- ▶ gants de moto



Équipements et vêtements spécifiques

- ▶ tout article d'hygiène et de sécurité du travail fournis par le service soutien de l'homme (SSH) en fonction des marchés publics en cours

2. GILET HAUTE VISIBILITÉ (GHV)

GHV

Le GHV se porte sur ordre du chef d'agrès pour toute intervention sur la voie publique.



PARTIE 3 - ANNEXE

1 - Insignes de brevet militaire professionnel	67
2 - Attributs des personnels affectés dans une unité multinationale	67
3 - Insignes de grande unité	67
4 - Insignes et attributs représentatifs des récompenses	68
5 - Losanges de manche	68
6 - Insignes de spécialités (personnel non officier)	69
7 - Positionnement des insignes : chemise / chemisier et chemisette bleu ciel	70
8 - Positionnement des insignes : vareuse ; tenues T 21 & T 22	71
9 - Positionnement des insignes : veste F 1 ; tenue T 22 bis	72
10 - Brassard d'honneur et insignes de grade honorifique	73

1. INSIGNE DE BREVET MILITAIRE PROFESSIONNEL

Brevet militaire professionnel (BMP) du personnel non officier

L'insigne est une demi-couronne de chêne et de laurier brochée de deux glaives en sautoir.

Il se porte obligatoirement sur le côté gauche de la poitrine au-dessus des décorations.



« **bronze** » pour les militaires du rang et sous-officiers titulaires du BMPE

« **argent** » pour les sous-officiers titulaires du BSAT

« **or** » pour les sous-officiers titulaires du BSTAT

Insigne métallique de spécialité Commandant des opérations de secours (COS)

L'insigne est une couronne de chêne et de laurier ouverte sur deux haches posées en sautoir, broché d'un aigle impérial enserrant une banderole chargée de la devise latine de la ville de Paris surmontant une, deux ou trois étoiles en fonction du niveau de compétence.



« **bronze** » : chefs d'agrès VSAV, concerne les CCH VSAV et les sergents CT1 SP

« **ARGENT** » : CCGI, concerne les chefs de garde sous-officiers et officiers, les OGC, les médecins et les officiers PCTAC

« **OR** » : OSG et DSM, concerne les officiers généraux, officiers et médecins titulaires de la formation COS

Il se porte obligatoirement sur le côté droit de la poitrine au-dessus de la patte de poche.

2. ATTRIBUTS DES PERSONNELS AFFECTÉS DANS UNE UNITÉ MULTINATIONNALE

Attributs de l'organisation des Nations Unies



Insigne de beret



Écu porté sur le bras droit

Attributs portés dans le cadre d'une opération extérieure lors métropole



Écu de nationalité porté sur le bras gauche



Dans le cadre d'une mission Sécurité Civile

3. INSIGNE DE GRANDE UNITÉ

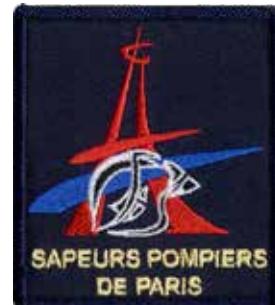
L'insigne de grande unité marque l'attachement de la BSPP à la ville de Paris.

Il représente sur fond bleu foncé un casque F 1 brochant la tour Eiffel.

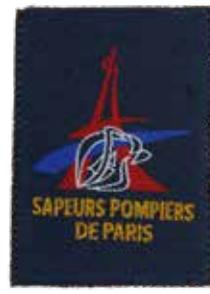
Il est bordé de fil bleu foncé.

Il est soit tissé (50 x 70 mm), soit brodé (70 x 85 mm).

Tissé, il est obligatoirement monté sur un rectangle de drap bleu foncé.



Brodé (70 x 85 mm)



Tissé (50 x 70 mm)

4. INSIGNES ET ATTRIBUTS REPRÉSENTATIFS DES RÉCOMPENSES

Fourragère



5. LOSANGES DE MANCHE

Les losanges de manches de la BSPP appartiennent à la catégorie L1.

Le losange pour les militaires du rang est réalisé en velours noir avec soutaches et haches écarlates surmontées de 1 grenade écarlate à 8 flammes.

Le losange pour les caporaux-chefs, les sous-officiers et les officiers est en velours noir avec les soutaches écarlates. Les haches et la grenade sont en laminette or. Il est porté en tenues T 21, T 21 bis, T 22, T 22 bis ainsi que sur la veste F1 en tenue T 33.

Il est positionné :

- ▶ la pointe supérieure à 15 cm de la couture d'emmanchure pour la vareuse, les chemises bleu ciel ML pattes et poches et la veste F1 en tenue T 33
- ▶ la pointe inférieure à 0,5 cm du rempli des chemisettes bleu ciel



Insignes et attributs représentatifs des aumôniers.

Les aumôniers affectés à la BSPP portent la tenue de sortie BSPP et les attributs définis au chapitre 5 § 3.



Losanges militaires du rang



1^{er} GSPP / GIS



2^e GSPP / GIS



3^e GSPP / GIS



4^e GSPP / GAS



5^e GSPP / GSS



6^e GSPP / GFIS

Losanges caporaux-chefs, sous-officiers et officiers



1^{er} GSPP / GIS



2^e GSPP / GIS



3^e GSPP / GIS



4^e GSPP / GAS



5^e GSPP / GSS



6^e GSPP / GFIS

Losanges sous-officiers et officiers de l'état-major endivisionnés



6. INSIGNES DE SPÉCIALITÉS (PERSONNEL NON OFFICIER)

L'insigne de spécialité se porte sur le bras droit à 3 cm sous l'insigne de grande unité pour la vareuse (coussu) et la chemise bleu ciel et à 1 cm au dessus du revers de la manche de chemisette bleu ciel (monté sur auto-agrippant).

Les insignes présentés ci-contre s'inscrivent dans un rectangle de drap bleu foncé de 50 mm x 40 mm.

Les insignes présentés ci-dessous s'inscrivent dans un carré de 60 mm. Les broderies commencent à 5 mm des bords.



Conducteur engin-pompe



Échelier



Filière secours à victime



Pilote bateau-pompe



Maître-nageur (BNSSA)



Musicien



Maître-nageur (BEESAN)

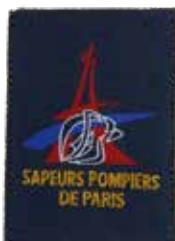


Infirmier

7. POSITIONNEMENT DES INSIGNES ; CHEMISE / CHEMISIER ET CHEMISSETTE BLEU CIEL

Insigne de grande unité PM :

sur le haut de la manche droite à 3 cm au-dessous de la couture d'emmarchure



Insignes de spécialité tissé (limité à 1) :

chemise : sur la manche droite, le bord supérieur à 13 cm au-dessous de la couture d'emmarchure ;
chemisette : sur la manche droite, le bord inférieur à 1 cm de la piqûre d'ourlet



Insignes de spécialité métalliques (limités à 2) :

le premier se porte dans l'axe vertical médian du pli de la poche de poitrine droite ;
le second à 1 cm au-dessus



Plaquette patronymique :

sur le rabat de poche de poitrine droite



Insigne de corps :
sur une patte de cuir,
accroché à la poche
de poitrine droite



Fourreaux d'épaules :
sur les épaulettes, insignes de grade vers l'extérieur : attributs face devant

Titre d'épaule :
sur le haut de la manche gauche à 3 cm au-dessous de la couture d'emmarchure



Losange de manche :
chemise : sur la manche gauche, la pointe supérieure à 13 cm au-dessous de la couture d'emmarchure ;
chemisette : sur la manche gauche, à 0,5 cm de la piqûre d'ourlet au niveau de la pointe inférieure pour les petites tailles des chemisettes féminines



Fourragère :
Elle est fixée sur l'épaule gauche de la chemise au moyen d'un bouton cousu à 3 cm de l'emmarchure sur la couture d'épaule



Barrette de décos :
le bord inférieur affleure la couture supérieure du rabat de la poche de poitrine gauche



Insigne de brevet militaire professionnel :

1 seul insigne porté dans l'axe vertical médian du pli de la poche de poitrine gauche à 1 cm au-dessus de la barrette de décos ou à 1 cm au-dessus du rabat de la poche de poitrine



8. POSITIONNEMENT DES INSIGNES ; VAREUSE ; TENUES T 21 & T 22

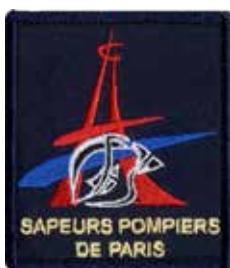
Insignes de collet métalliques :

de part et d'autre sur les pointes de col de la vareuse, dans l'axe médian, la base à 1 cm du bord du tissu



Insigne de grande unité GM:

sur le haut de la manche droite à 3 cm au-dessous de la couture d'emmarchure



Insignes de spécialité tissé (limité à 1) :

sur la manche droite, le bord supérieur à 13 cm au-dessous de la couture d'emmarchure



Insignes de spécialité métalliques (limités à 2) :

pour le personnel masculin, le 1^{er} se porte dans l'axe vertical médian du pli de la poche de poitrine droite, le 2nd à 1 cm au-dessus



Plaquette patronymique :

sur le rabat de poche de poitrine droite



Fourreaux d'épaules :

sur les épaulettes, insignes de grade vers l'extérieur : attributs face devant

Titre d'épaule :

sur le haut de la manche gauche à 3 cm au-dessous de la couture d'emmarchure



Fourragère :

Elle est fixée sur l'épaule gauche de la vareuse au moyen d'un bouton cousu à 3 cm de l'emmarchure sur la couture d'épaule



Losange de manche :

sur la manche gauche, la pointe supérieure à 15 cm au-dessous de la couture d'emmarchure

Insigne de brevet militaire professionnel :

1 seul insigne porté dans l'axe vertical médian du pli de la poche de poitrine gauche à 1 cm au-dessus de la barrette de décos ou à 1 cm au-dessus du rabat de la poche de poitrine



Insigne de corps :

sur une patte de cuir, accroché à la poche de poitrine droite



Barrette de décos :

le bord inférieur affleure la couture supérieure du rabat de la poche de poitrine gauche

9. POSITIONNEMENT DES INSIGNES ; VESTE F 1 ; TENUE T 22 BIS

Insignes de spécialité métalliques (limités à 2) :

pour le personnel masculin, le 1^{er} se porte dans l'axe vertical médian de la poche de poitrine droite, le 2nd à 1 cm au-dessus



Bande Patronymique

Les militaires portent sur la veste F1 une bande patronymique de couleur noire. Il est brodé en lettres rouges, l'initiale du prénom et le nom usuel du militaire

S. RICHARD

Losange de manche :

sur la manche droite, la pointe supérieure à 15 cm au-dessous de la couture d'emmanchure



Insignes de spécialité tissé (limité à 1) :

sur la manche droite, le bord supérieur à 13 cm au-dessous de la couture d'emmanchure



Insigne de corps :

sans patte de cuir, accroché à la poche de poitrine droite



Fourragère :
Elle est fixée sur l'épaule gauche de la veste SPF1 au moyen d'un bouton à la couleur de la veste, cousu à 3 cm de l'emmanchure sur la couture d'épaule



Insigne de grande unité GM :
sur le haut de la manche gauche à 3 cm au-dessous de la couture d'emmanchure



Insigne de brevet militaire professionnel :

1 seul insigne porté dans l'axe vertical médian de la poche de poitrine gauche à 1 cm au-dessus de la barrette de décos ou à 1 cm au-dessus du rabat de la poche de poitrine



Barrette de décos :

le bord inférieur affleure la couture supérieure du rabat de la poche de poitrine gauche



10. BRASSARD D'HONNEUR ET INSIGNE DE GRADE HONORIFIQUE

Brassard d'honneur

Le brassard d'honneur est un attribut porté par le récipiendaire militaire ou civil le jour de la remise de l'insigne.

Il peut continuer à être porté par le personnel civil mis à l'honneur.

Il se compose de 2 morceaux de drap noir sur lequel est assemblé l'insigne d'honneur attribué.

Cet insigne se compose du losange L1 de la BSPP pour militaire du rang adjoint à la marque de grade décernée.

Insignes de grade honorifique



*Distinction de 1^{re} classe
d'honneur*



Caporal d'honneur

Les militaires portent sur la veste F 1 une bande patronymique de couleur noire. Il est brodé en lettres rouges, l'initiale du prénom et le nom usuel du militaire.



INDEX ET GLOSSAIRE

Index

A

- Attributs 17
 - aumoniers 36
 - chirurgiens dentistes 34
 - généraux 27
 - médecins 31
 - médecins civils statutaires 35
 - militaires du rang 30
 - officiers 18, 28
 - pharmacien chimistes 32
 - sous-officiers 29
 - vétérinaires biologistes 33
- Aumoniers 36

B

- Bandes patronymiques 24
- Barbe 11
- Bijoux 11
- Brassards d'honneur 73
- Brevets militaires professionnel 67
- Brisques d'ancienneté 24

C

- Ceinture de feu 16
- Chemises 13
- Chevelure 11
- Chirurgiens dentistes 34

D

- Décorations 25
- Deuil 16

E

- EPI moto 63
- Exclusivité 11

F

- FISO 30, 42
- Fourragère 25, 68, 70, 71, 72
- Fourreau de garde 69
- Fourreaux d'épaules 22, 44
 - médecins 40

G

- Gala 15
- Garde drapeau 54
- Garde fanion 54
- Généraux 17, 39
- GHV 63
- Gilet d'armes 16
- Grades
- FISO 42

médecins 41

militaires du rang 42

- officiers 41
- services affectés 41
- sous-officiers 42

Grossesse 11

I

- Insignes 12, 17
 - brevets 21
 - chirurgiens dentistes 34
 - de corps 23
 - étrangers 24
 - généraux 17, 27, 39
 - grade honorifique 73
 - grande unité 22, 67
 - majors 19
 - médecins 31
 - médecins civils statutaires 35
 - militaires du rang 20, 30
 - officiers 18, 28
 - pharmacien chimiste 32
 - positionnement 70
 - sous-officiers 19, 29
 - spécialités 21, 69
 - vétérinaires biologistes 33

K

- Képis 21, 43
 - généraux 39

L

- Losange de manche 23

M

- Médecins 14, 31, 40
 - civils statutaires 35

Modularité 11

Moustache 11

Musique 55

O

- ONU 15

P

- Passants de galonnage
 - généraux 40
- Pharmacien chimistes 32
- Piercing 11
- Pince à cravate 16
- Plaquettes patronymiques 24
- Plastron d'arme 23
- Port 11

principe 11

- uniforme 14
- à l'étranger 14

Propreté 11

Pulls 13

R

- Réserve 14
 - citoyen 14

Rigueur 11

S

- Services communs 15
- Signes honorifiques 23, 73
- Spécialistes 59

T

Tatouage 11

Tenue

- de feu 58
- instructeur feu 58
- spécialistes 59

sport 61

T 11 47

T 21 49

T 21 bis 50

T 22 50

T 22 bis 52

T 33 53

T 33 bis 53

T 41 57

T 41 bis 58, 60

T 41 quater 59

T 41 ter 59

T 45 61

Titre d'épaule 22

Tricorne 44

U

Unicité 11

Unité de l'armée française 16

Unité multinationale 15

V

Vétérinaires biologistes 33

NB : Pour l'utilisation de l'index, sous la forme numérique du BSP, cliquez sur un numéro de page pour accéder à celle-ci.

Glossaire

B

BEESAN	brevet d'éducateur sportif des activités de la natation
BMP	brevet militaire professionnel
BMPE	brevet militaire professionnel élémentaire
BNSSA	brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique
BOEM	bulletin officiel édition méthodique
BSAT	brevet de spécialiste de l'armée de Terre
BSTAT	brevet supérieur technique de l'armée de Terre

C

CAT	catégorie
CEMAT	chef d'état-major de l'armée de Terre
CFMT	conseil de la fonction militaire Terre
CSFM	conseil supérieur de la fonction militaire
CT1	certificat technique 1 ^{er} degré

E

EVAT	engagé volontaire de l'armée de Terre
FISO	formation initiale des sous-officiers

F

GAS	groupement des appuis et de secours
GFIS	groupement formation instruction et de secours
GIS	groupement d'incendie et de secours
GM	grand modèle
GRIMP	groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux
GSPP	groupement de sapeurs-pompiers de Paris
GSS	groupement de soutiens et de secours

I

IGSC	insignes de garde de service courant
-------------	--------------------------------------

M

MC	manches courtes
ML	manches longues

O

ONU	organisation des nations unies
------------	--------------------------------

P

PA	pistolet automatique
PM	petit modèle

R

RSMU	recherche et sauvetage en milieu urbain
-------------	---

S

SSH	service soutien de l'homme
SVI	sous-vêtement d'intervention

T

TC	temps de commandement
TDF	terre de France



Achevé d'imprimer en 2020 sur les presses de
L'IMPRIMERIE DE LA BRIGADE de SAPEURS-POMPIERS de PARIS
1, place Jules Renard
75 017 PARIS

Dépôt légal : 01 mai 2012
ISBN N°9782901945703

9 782901 945703

